



Compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020

Date de convocation :

16 octobre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six du mois d'octobre, à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire.

Présents : Mesdames FATELO Stéphanie, JOANNESSE Anne-Marie, ROUGE-PULLON Fabienne, THOME Sylvette, VIGNOLLE Aurore

Messieurs BOISSIER Olivier, DERONZIER Jean-Louis, LACHENAL Gérard, PLANCQ Thomas

Pouvoirs : Madame THIERY-AUDUBERT Brigitte à madame ROUGE-PULLON Fabienne

Madame CHASSON Patricia à monsieur BOSSON Patrick

Monsieur BANON Léon à monsieur PLANCQ Thomas

Monsieur HAUET Michel à monsieur DERONZIER Jean-Louis

Absent excusé : Monsieur ETIENNE Christian

Secrétaire : Madame ROUGE-PULLON Fabienne

Ordre du jour :

- 2020/39 : Mise en place du télétravail
- 2020/40 : Mise en place et indemnisation des astreintes
- 2020/41 : Règlement intérieur du conseil municipal
- 2020/42 : Droit à la formation des élus municipaux
- 2020/43 : Demande d'autorisation de défrichement – Aménagement du site de l'accrobranche
- 2020/44 : Acquisition et installation d'un défibrillateur – Demande de subvention
- 2020/45 : Travaux à l'école – Installation porte coulissante – Demande de subvention
- 2020/46 : Travaux à l'école – Rénovation des toilettes de l'école maternelle – Demande de subvention
- 2020/47 : Travaux du système informatique de la mairie – Demande de subvention

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de monsieur Patrick BOSSON, maire, a voté pour les sujets suivants :

- **2020/39 : Mise en place du télétravail**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, adopte la mise en place du télétravail.

- **2020/40 : Mise en place et indemnisation des astreintes**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : approuve la mise en place et l'indemnisation des astreintes telles que définies ci-dessus.

- **2020/41 : Règlement intérieur du conseil municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : décide d'adopter le règlement intérieur joint en annexe de la présente délibération.

- **2020/42 : Droit à la formation des élus municipaux**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : adopte les propositions du maire telles qu'énumérées ci-dessus.

Article 2 : les crédits seront inscrits au chapitre 65, article 6535.

- **2020/43 : Demande d'autorisation de défrichement – Aménagement du site de l'accrobranche**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : approuve le projet d'aménagement de l'accrobranche.

Article 2 : autorise monsieur le maire à déposer une demande de défrichement auprès de monsieur le Préfet, en lien avec les services de l'ONF.

Article 3 : autorise monsieur le maire à signer tout document afférent à cette demande.

- **2020/44 : Acquisition et installation d'un défibrillateur – Demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : adopte l'opération d'acquisition et d'installation d'un défibrillateur, pour un montant global de 2307,07€ HT

Article 2 : approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du CDAS.

Article 3 : s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet et à la demande de subvention.

- **2020/45 : Travaux à l'école – Installation porte coulissante – Demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : adopte l'opération de travaux d'installation d'une porte coulissante pour un montant global de 6045,22€ HT

Article 2 : approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du CDAS.

Article 3 : s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet et à la demande de subvention.

- **2020/46 : Travaux à l'école – Rénovation des toilettes de l'école maternelle – Demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : adopte l'opération de travaux de rénovation de l'école maternelle pour un montant global de 5906,50€ HT

Article 2 : approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du CDAS.

Article 3 : s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet et à la demande de subvention.

• **2020/47 : Travaux du système informatique de la mairie – Demande de subvention**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : adopte l'opération de travaux du système informatique de la mairie pour un montant global de 8339€ HT

Article 2 : approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental au titre du CDAS.

Article 3 : s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Article 4 : autorise le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du projet et à la demande de subvention.

Le maire

A blue circular stamp of the Mairie de Quintal is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE QUINTAL" at the top and "1916-2016" at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.

Patrick BOSSON

